RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00457
Numéro SIREN : 750 927 857
Nom ou dénomination : ABEST Géo-Détection

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt 9249

CABINET DUPORT

SARL au capital de 20 000 €
RCS de Vienne 4230193300046
N° TVA intracom : FR18423019330

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et inscrite auprès de la Cour d'Appel de Grenoble

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre de la transformation De SARL en SAS de la société

SARL « ABEST Géo-Détection »

Monsieur Damien LAFAVERGES

En application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, vous avez sollicité la nomination d'un Commissaire à la Transformation aux fins d'apprécier la valeur des biens composant l'Actif Social et les avantages particuliers dans le cadre de la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée.

Nous avons accompli cette mission qui nous a été confiée en date du 17 octobre 2023, par :

La société « ABEST Ingénierie », Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, ayant son siège social 75, rue Dérobert, 73400 UGINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 329 904 254, représentée par Monsieur Damien LAFAVERGES en sa qualité de Président, propriétaire de la totalité des 1.000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société « ABEST Géo-Détection » en tant qu'associée unique de ladite Société.

La société « ABEST Ingénierie », représentée par Monsieur Damien LAFAVERGES en sa qualité de Président a décidé de transformer la SARL « ABEST Géo-Détection » en société par Actions Simplifiée.

Nous vous présentons donc ci-après notre rapport.

1 - RESPECT DES REGLES JURIDIQUES

La société SARL « ABEST Géo-Détection » existe sous la forme d'une Société A Responsabilité Limitée au capital social de 10.000 € (dix mille euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales de 10 € (dix) euros. Son siège social est situé : 75, rue Dérobert, 73400 UGINE

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro : 750 927 857.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté que le capital social est égal au capital social minimum exigible pour les SAS. Les conditions juridiques pour la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée sont donc satisfaites et votre Assemblée Générale peut valablement délibérer sur la validité de cette transformation.

2 - VERIFICATION DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Selon les articles L 224-3 du Nouveau Code de Commerce et 56.1 du décret du 23 Mars 1967 concernant la transformation d'une SARL en Société par Actions Simplifiée, nous avons vérifié préalablement la valeur des biens composant l'Actif Social.

L'examen des comptes de votre société au 31 mars 2023 fait ressortir un total de 610.570 € (six cent dix mille cinq cent soixante-dix euros) et un bénéfice de 17.197 € (dix -sept mille cent quatre-vingt-dix-sept euros) pour un capital de 10.000 € (dix mille euros) et des capitaux propres à hauteur de 169.863 (cent soixante-neuf mille huit cent soixante-trois euros).

L'examen des principaux postes du bilan n'appelle pas de remarque particulière. Les valeurs figurant à l'actif, tant en ce qui concerne les immobilisations que les créances, peuvent être considérées comme représentatives de la valeur vénale de ces postes.

Les informations comptables qui m'ont été communiquées n'appellent pas de remarques particulières au vu des informations qui m'ont été transmises.

Votre gérance nous a confirmé qu'aucune opération particulière n'était intervenue depuis le 1er avril 2023 et qu'aucun évènement postérieur au 31 mars 2023 n'était venu modifier de façon significative la valeur de ces biens.

3 - AVANTAGES PARTICULIERS POUVANT EXISTER AU PROFIT D'ASSOCIES OU DE TIERS

Il n'existe pas à ce jour d'avantage particulier octroyé au profit d'associés ou de tiers.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, sous réserve des décisions qui seront prises par votre Assemblée Générale, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 20 octobre 2023

Eric Duport

Expert Comptable

Commissaire aux comptes

Cabinet Duport
15, Avenue Henri Barbusse
38300 Bourgoin-Jallieu
Portable : 06 08 98 70 77
E-mail : cabinetduport@gmail.com